



Édito du maire

La politique budgétaire d'une commune, si elle fait souvent l'objet de débats passionnés, notamment dans l'enceinte du Conseil Municipal, reste toutefois un sujet très technique.

Cependant, il convient, à mon sens, de l'ouvrir au plus grand nombre, afin que vous puissiez avoir connaissance des choix effectués par votre municipalité.

Comme chacun sait « l'argent ne fait pas le bonheur », mais il demeure le nerf de toute politique budgétaire digne de ce nom.

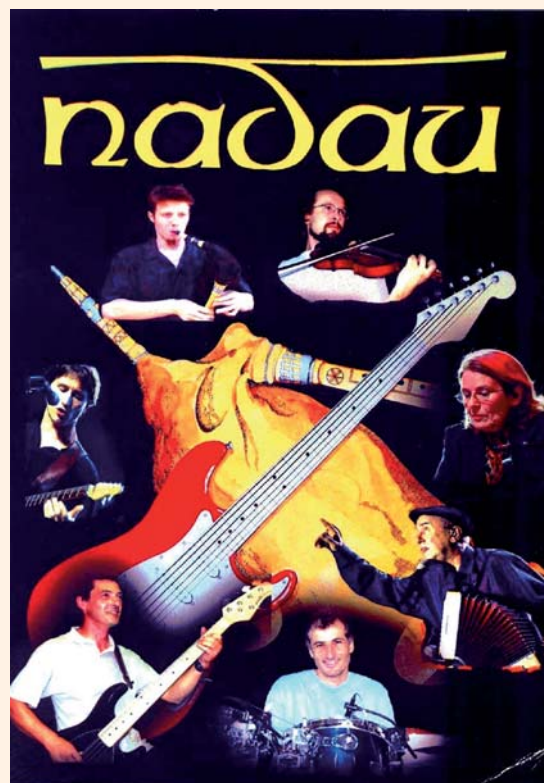
En premier lieu, les taxes communales, cette année encore, resteront au taux de l'année passée. C'est ainsi que les taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti resteront stables pour la quatrième année consécutive.

Ensuite, les projets concernant l'école, (cours et parking), l'environnement, (espaces verts et enfouissement), la modernisation de la mairie, l'amélioration de la sécurité, notamment à Menon, sont inscrits en investissement au budget 2009.

En ce qui concerne le fonctionnement, nos prévisions de dépenses sont sensiblement du niveau de l'année 2008, ce qui permet de maintenir un auto financement conséquent.

Comme vous pouvez le constater, plus attractive, bien gérée, Landiras investit pour l'avenir.

Jean-Marc Pelletant



AGENDA

- ▶ **25 avril à 8 h 30** : Journée Nature, organisée par la Société de chasse
- ▶ **8 mai à 11 h** : Dépôt de gerbe devant le monument aux morts
- ▶ **31 mai** : tournoi de sixte, organisé par *La Fraternelle*
- ▶ **6 juin** : *Hestajada de la Lana Petita*, organisée par *Culture en petite Lande*
- ▶ **6 juin à 21 h** : concert de Nadau, organisé par *Culture en petite Lande*
- ▶ **18 juin** : kermesse organisée par l'APE
- ▶ **20 juin à 9 h** : rencontre sur la ruralité, organisée par la section PS de Podensac (salle des fêtes)
- ▶ **21 juin** : fête de la Musique, organisée par la *Clef bleue* et l'APE
- ▶ **27 juin** : gala à Barsac, organisé par la *Clef bleue*
- ▶ **4 au 6 juillet** : fête de Landiras, organisée par *La Festive*
- ▶ **5 juillet à 19 h** : *Scènes d'été en Gironde*, spectacle gratuit *La messagerie tarabuste* par *La Fatal Compagnie* (espace de la fête du village)

Sommaire

- 2 & 3 Vie municipale** : ATSEM - Scènes d'été en Gironde - École : la caisse est pleine - La Fraternelle - Éclairage public à Maron - Concours des maisons fleuries - Vous informer
- 4 à 6 Conseils municipaux**
- 6 Programme d'investissements 2009**
- 7 Cadre de vie** : Chiens errants - Communiqué de la Préfecture de la Gironde - Communiqué de la CPAM - Installations d'assainissement individuelles
- 8 & 9 Environnement** : Motion anti LGV - Lande environnement Attitude - Une alternative aux pesticides - Traitement des ordures ménagères
- 10 & 11 Vie associative** : *Diane 21* - *Rayon vert* - *Les jardins solidaires* - *Culture en petite Lande* - *Jardin de tomates*
- 12 Pratique** : Infos pratiques mairie - Numéros utiles
- 12 En bref** : Passeports attention - Journée Nature - LGV

Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

Après le personnel de mairie en septembre 2008, les employés techniques en janvier 2009, c'est au tour des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) d'être à l'honneur dans ce numéro du bulletin municipal.

Au nombre de 5 à Landiras, elles ont un rôle essentiel et parfaitement défini dans la vie scolaire des enfants en les accompagnant tout au long de la journée : elles sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants.

Ainsi, elles sont là le matin pour assurer l'accueil dans la classe puis elles préparent les activités et assistent l'enseignant dans leur mises en œuvre. Ce sont elles qui veillent à l'hygiène en accompagnant les bambins aux sanitaires et en veillant au lavage des mains. Elles sont encore présentes pour aider aux repas et au goûter et assurer la surveillance entre 12 h et 13 h 30 et bien sûr aussi lors de la garderie du soir.

Enfin, elles sont toujours là à la fin de la journée pour la remise en ordre et en état de propreté des locaux, des classes et du



De gauche à droite, en haut : Sandrine Micoulau (classe de M^{me} Parisot, petite section), Elena Querrien (classe de M^{me} Depuydt, grande section). En bas : Sylvie Duclerc et Cybill Garcia (classe de M^{me} Caldarelli, moyenne et grande section), Christelle Beynard (classe de Mesdames Cante et Sibyril, petite et moyenne section).

matériel utilisé par les enfants.

Elles peuvent assurer les premiers soins et faire le lien entre l'enfant et les parents.

Elles sont aussi de vraies références pour nos enfants sur les plans affectif et social.

Scènes d'été en Gironde : spectacle à Landiras

Dimanche 5 Juillet à 19 h dans l'espace de la fête du village la *messagerie tarabuste* SPECTACLE GRATUIT PRÉSENTÉ PAR La Fatal Compagnie

Cinq personnages décalés se retrouvent autour d'un projet révolutionnaire. Là où certains voient dans les nouvelles technologies l'avenir de l'information et de la communication, eux parient sur le retour des crieurs publics et autres colporteurs de messages. Les voilà donc sur la route avec la ferme intention de récolter vos pensées, révoltes ou messages personnels.

La *Fatal Compagnie* présente sa messagerie ambulante, petit journal d'actualités locales d'ici et d'ailleurs sur fond de cirque forain et de soupe populaire.



Ici pas de Laurent Romejko ni de Evelyne Dheliat pour la météo, mais Ludo et ses couteaux volants.

Pas de PPDA pour parler politique mais Horace, analyste critique et orateur empêché.

Gina c'est la lutte féminine, entre cadence et décadence, elle a toujours une potion d'avance. L'ouverture de la boîte à messages est sous le contrôle de tout ce cirque.

Le public pourra participer activement à cette expérience, en écrivant lui-même ses chroniques et autres petites annonces classables ou inclassables, en apportant des légumes, en les épluchant et en les coupant...

La *Messagerie Tarabuste* est une pièce de cirque mêlant tchatte, cirque et musique dans une atmosphère foraine menée tambour battant.

Après le spectacle, les acteurs partageront un moment de convivialité et d'échange avec le public, autour de la soupe préparée avec son concours.



École *La caisse est pleine...*

Manteaux, vestes, pulls, etc., sont régulièrement oubliés dans la cour de l'école.

Le personnel de service a pour consigne de les collecter et de les ranger dans la caisse placée à cet effet dans l'ancienne entrée de l'école (côté place) où les enfants ont accès pendant la journée et où ils peuvent les récupérer.

Le dernier vendredi du mois ainsi que les veilles de vacances la caisse sera sortie devant la garderie afin que les parents

puissent rechercher les vêtements oubliés par les enfants.

À la fin de l'année scolaire, les vêtements non récupérés et non identifiés seront donnés à une association de réinsertion dont l'activité essentielle est le recyclage des textiles.

Si le vêtement est marqué du nom de l'enfant, il a quelque chance de retrouver son propriétaire, sinon il remplira la caisse qui déjà n'en peut plus...





Mais qui a volé, a volé, a volé ... les œufs de Pâques !!!

Dimanche 12 avril, alors que les bambins s'apprêtaient à participer à « la Chasse aux œufs », organisée par l'APE, les organisateurs se sont aperçus que plus de la moitié des œufs cachés avaient disparu ... et ceci entre 10 h 25 et 10 h 45.

Espérons que le(a) ou les voleurs ont eu une bonne indignation... ce qui leur apprendra peut-être à être un peu plus civique...

Éclairage public à Maron

Les travaux de l'effacement du réseau de l'éclairage public et de France Telecom ont débuté à Maron. La municipalité s'excuse des désagréments qu'ils engendrent pour les riverains. La durée prévue des travaux est d'environ un mois.

Par ailleurs, les habitants du Marin doivent avoir retrouvé le sourire : les travaux de l'éclairage public sont terminés.



Concours des maisons fleuries *inscrivez-vous !*

Le printemps est de retour, c'est le moment de planter et de contribuer à l'embellissement de la commune en participant au concours des maisons fleuries que nous organisons pour la première année.

Nous vous l'annonçons dans le dernier bulletin municipal : le règlement du concours est maintenant disponible en mairie.

L'inscription ne pose aucune difficulté. Il suffit de choisir dans l'une des trois catégories suivantes celle qui correspond le mieux à votre environnement, de vous rendre à la mairie avant le 12 juin pour valider votre inscription et recevoir le règlement complet.

- ▶ Maison avec jardin visible de la rue
- ▶ Balcon ou terrasse ou muraille
- ▶ Fenêtres et pas de porte

Vous pouvez aussi mobiliser votre voisinage : un prix pourra être attribué pour le quartier qui se sera le plus mobilisé par l'initiative.



Le jury, composé de professionnels des espaces verts et d'élus, établira le palmarès à partir de visites effectuées en période estivale.

Il tiendra compte du choix des végétaux et des fleurs, de l'entretien, de l'esthétique et de l'harmonie, mais aussi de la mise en valeur du cadre bâti et du patrimoine. De manière générale, tout fleurissement ou aménagement qui contribue à l'embellissement du lieu est évalué dans le cadre du concours.

Les prix seront remis lors du forum des associations (deuxième samedi de septembre).

BULLETIN D'INSCRIPTION au concours des maisons fleuries 2009

(à remplir et à retourner en mairie)

Nom : Prénom :

Adresse complète :

..... Tél :

Catégorie d'inscription :

- Maison avec jardin visible de la rue Balcon ou terrasse Fenêtres ou pas de porte

Vous informer

Tel est l'objectif de la nouvelle commission « Communication » mise en place depuis les dernières élections municipales par l'intermédiaire du bulletin municipal, du site Internet, de panneaux d'information et d'affichage, de dépliants.

▶ **4 bulletins municipaux** seront distribués chaque année. Un par trimestre. Nous avons voulu le rendre le plus agréable possible à lire.

Vous y trouverez toutes les informations passées et futures sur la vie de la commune, notamment les relevés de conclusion des conseils municipaux, des rubriques dédiées à l'environnement, à la vie sociale, associative, sportive et culturelle, des informations pratiques mais aussi, à partir des prochains numéros, le portrait d'une personnalité et d'une figure locale.

▶ **Le nouveau Site Internet**, en cours d'élaboration, sera opérationnel le 15 mai 2009. Ce sera sans aucun doute la vitrine de l'information de la commune.

▶ **Des panneaux :**

– d'information seront bientôt implantés aux entrées du village et au centre bourg pour informer les habitants mais aussi les visiteurs, des grandes manifestations annuelles ;

– d'affichage, réservés aux associations, placés dans les quartiers éloignés du centre bourg, permettront d'informer au mieux des activités et des manifestations.

▶ **Un dépliant**, recensant les associations de la commune et leurs coordonnées, est mis à votre disposition en mairie. Il sera mis à jour une fois par an à l'occasion du forum des associations que nous avons mis en place en septembre 2008 et qui a lieu le deuxième samedi de septembre.

▶ **Des réunions de quartiers** ont déjà eu lieu, à Boiste, à Maron et Manine. Elles permettent aux habitants de rencontrer les élus, de leur faire part de leur souhait, de signaler des problèmes existants. Les élus seront à leur écoute et présenteront aussi les grands projets pour la commune.

Nous souhaitons que tous ces outils de communication vous apportent la meilleure information possible et soit le lien indispensable avec vos élus. Aussi si vous souhaitez faire passer une information, n'hésitez pas à nous contacter en mairie, les colonnes du bulletin municipal, le site internet vous sont ouverts.

Conseil municipal du 20 février 2009

► Candidature de la commune à une convention d'aménagement du bourg (CAB) n° 2

Conclure une seconde Convention d'Aménagement de Bourg, c'est actualiser une étude préalable afin de poursuivre la réflexion sur :

- l'implantation d'une MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées)
- la construction d'une salle polyvalente
- la réhabilitation de l'immeuble DAGUT
- la restructuration de la rue Henri Laval (trottoir, enfouissement des lignes)
- des cheminements piétonniers et cyclables pour Artigues et Menon via le Bourg
- l'aménagement d'un rond-point aux « Plaques »

Toutes les actions ont pour objectif de contribuer à rendre le bourg plus attractif et plus cohérent. Pour cette étude, une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général de la Gironde : soit une aide financière de 65 % sur une dépense plafonnée à 12 000 € HT.

► Extension éclairage public secteur Menon 2^e tranche

Ces travaux concernent l'installation d'un éclairage au niveau de l'Abribus de Menon pour un montant de 4 881 € TTC et l'extension du réseau d'éclairage public de ce quartier pour 26 309 € TTC.

Une aide financière à hauteur de 20 % du montant HT de ces travaux sera sollicitée auprès du SDEEG.



► Prise en charge ticket bleu raccordement électrique zone artisanale d'Artigues

Une extension du réseau électrique raccordement Ticket Bleu sur une longueur de 185 m est nécessaire pour alimenter la Société EL LANDIRAS PIQUETS.

Les trente premiers mètres en souterrain sont à la charge de la Société EL LANDIRAS PIQUETS.

Le coût des 155 mètres restant à la charge de la commune s'élève à 13 175 € ; le SDEEG participe à hauteur de 30 %, soit 3 952 €, le montant à régler par la Commune est de 9 222,50 €.

► Reprise des tombes abandonnées

Suite à la procédure engagée par la commune en 2003, 36 concessions répertoriées en état d'abandon (dont 15 caveaux) vont être reprises.

Un des caveaux ayant fait l'objet d'un don à la commune, il est déjà considéré propriété communale. Les concessions reprises pourront être vendues, mais certains caveaux seront conservés pour servir d'ossuaire communal.

► Enquête publique pour le transfert de la voirie du lotissement « Joli Bois » dans le domaine public de la commune

Le Syndic du Lotissement « Joli Bois » demande à rétrocéder la voirie et les espaces verts du lotissement à la Commune de Landiras. Ceci ne peut se faire qu'à la suite de l'enquête publique qui sera lancée, et sur présentation d'un diagnostic du réseau d'assainissement.

► Création de 2 postes d'adjoint technique 2^e classe

L'un pour une durée hebdomadaire de 25 heures, l'autre pour une durée de 28 heures.

► Convention d'accueil des chiens errants par l'Hôtel Canin

La commune ne disposant pas de chenil d'attente, M. le Maire propose de déléguer cet accueil à l'Hôtel Canin situé au Tucau Blanc : une convention réglant les modalités sera établie.

► Tarifs frais de restitution des chiens errants

L'arrêté¹ sur la divagation des chiens précise les sommes correspondant au remboursement des tarifs de garde, de capture et des frais vétérinaires que devront acquitter les propriétaires. Tarifs à la charge du propriétaire du chien errant :

- 121 € si la commune a besoin de faire appel à la SACPA pour la capture ;
- 15 € par jour de garde à l'Hôtel Canin ;
- Remboursement des éventuels frais vétérinaires engagés par la commune.

¹ Arrêté disponible en mairie

► Demande de sécurisation de l'intersection des RD 116 et RD 118 au lieu dit « Les Loups »

Demande de sécurisation de l'intersection des RD 116 et RD 118 au lieu dit « Les Loups ». La succession des accidents au carrefour des Loups interpelle les élus. En 2007, une délibération avait déjà été prise. Le Conseil Municipal renouvelle une demande de sécurisation de cette intersection auprès de la Sous-préfète, du Président du Conseil général et de ses services techniques.

Conseil municipal du 16 mars 2009

► Restructuration mairie 1^{ère} tranche : Enveloppe financière des travaux

Le Conseil Municipal précise que la maîtrise d'œuvre sera bien assurée par le cabinet ALVARO, fixe l'enveloppe financière à 141 200 € HT et accepte le montant des honoraires du maître d'œuvre pour 10 % du coût HT des travaux.

► Extension de la cour des écoles

Le Conseil Municipal précise que la maîtrise d'œuvre sera bien assurée par le cabinet ALVARO, fixe l'enveloppe financière à 78 000 € HT et accepte le montant des honoraires du maître d'œuvre pour 10 % du coût HT des travaux.

► Demande de dotation de développement rural 2^e part. Demande de dotation globale d'équipement

M. le Maire propose que ces dotations soient demandées pour le financement des travaux de réhabilitation de la Mairie 1^{ère} tranche qui seront financés comme suit :

- D.D.R. 2^e part (35 % du coût total HT) 54 362,00 €
- D.G.E. attendue 35 000,00 €
(35 % du coût total plafonné à 100 000 €)
- + 5 % DGE suppl. pour projet cat.A 5 000,00 €
- autofinancement communal 91 400,72 €
- **Total financement TTC 185 762,72 €**

► Compte administratif de l'assainissement

Il en ressort un **résultat de fonctionnement** de :

- 38 897,96 € de dépenses réalisées
- 159 290,70 € de recettes réalisées

(soit un excédent de l'exercice 2008 de 120 392,74 €)

L'excédent antérieur reporté étant de 72 390,74 €, le résultat de clôture cumulé 2008 est de 192 783,48 €.

Ainsi qu'un **résultat d'investissement** de :

- 1 130 200,29 € de dépenses réalisées
- 678 883,98 € de recettes réalisées

(Soit un résultat de l'exercice négatif de la section d'investissement de 451 316,31 €)

Le résultat reporté de l'exercice antérieur faisant apparaître un excédent de 78 345,74 € le résultat comptable cumulé est de 372 970,57 € en déficit.

Les restes à réaliser sont en dépenses de 43 121 € et en recettes de 255 895 €.

La section d'investissement fait donc apparaître un besoin réel de 160 196,57 €. Ce besoin sera prélevé sur le résultat de clôture du fonctionnement sur lequel il restera à reporter 32 586,91 €.

► Budget assainissement 2009

Pour l'entretien des berges de la Mouliasse qui longent la station d'épuration un devis a été demandé à l'association « Adichats » ; il s'élève à 12 000 €.



En investissement : il est prévu un local de rangement pour le matériel d'entretien, l'achat d'une tondeuse, d'un brûleur pour le désherbage, d'un caillebotis de sécurité sur le prétraitement et d'un aménagement paysager autour de la station.

En section de fonctionnement :

- les dépenses et les recettes sont évaluées à 182 341,91 €

En section d'investissement :

- les dépenses et les recettes sont évaluées à 764 635,57 €

► Motion contre la Ligne à Grande Vitesse

Suite à la réunion de St-Michel-de-Rieufret et la possibilité de voir une ligne à grande vitesse traverser la commune de Landiras, M. le Maire propose une motion dont il fait lecture.

Après débat et modification de quelques points de vocabulaire, le Conseil Municipal approuve cette motion à l'unanimité (voir texte motion page 8 de ce numéro)

Conseil municipal du 16 mars 2009

► Compte administratif 2008 de la Commune

Le conseil municipal propose de fixer les résultats des deux sections budgétaires ci-après :

Fonctionnement : 1 098 618,93 € de dépenses réalisées
1 559 080,95 € de recettes réalisées

Soit un excédent de l'exercice 2008 de 460 462,02 € ; l'excédent antérieur reporté étant de 620 223,51 €, le résultat de clôture cumulé 2008 est de 1 080 685,53 €.

Investissement : 707 468,07 € de dépenses
515 539,60 € de recettes réalisées

Soit un résultat négatif de la section d'investissement 2008 de 191 928,47 €. Les restes à réaliser sont arrêtés à 765 851 € en dépenses et 79 052 € en recettes.

► Affectation du résultat

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement à affecter 1 080 685,53 €
- Besoin réel de financement de la section d'investissement 623 597,81 €
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement :
 - Pour le besoin réel de financement de la section d'investissement 623 597,81 €
 - Excédent reporté à la section de fonctionnement 457 087,72 €

► Vote des 3 taxes

Les taux peuvent rester inchangés pour cette année soit :

- 8,30 pour la taxe d'habitation
- 14,78 pour le foncier bâti
- 45,35 pour le foncier non bâti

Le tableau fait apparaître un produit des taxes en progression : soit 337 988 € en 2008 et un prévisionnel de 492 962 € en 2009 (la différence se faisant essentiellement sur le foncier bâti qui passe de 193 695 € à 340 531 €).

► Attribution de subventions aux associations

Le montant des subventions communales versées aux associations landiranaises s'élève à 55 927 € ; le montant total des subventions s'élevant à 58 724 €.

Subventions communales

Associations départ. <i>Grande victimes et rescapés</i>	77 €
Association Parents d'élèves Landiras	500 €
Association Sportive <i>La Fraternelle</i>	13 000 €
<i>CIVAL</i>	10 000 €
<i>CLAAAL</i>	5 000 €
Comité de jumelage (Landiras/Dippach)	4 000 €
<i>Comité des Fêtes de Menon</i>	1 500 €
<i>Culture en Petite Lande</i>	2 100 €
<i>Gym Land</i>	500 €
<i>Jardins de Tomates</i>	1 000 €
<i>La Clef bleue</i>	11 000 €
<i>La Festive</i>	4 000 €
<i>Landiras et son Histoire</i>	500 €
<i>Rayon Vert Landiranaise</i>	500 €
<i>Union Propriétaires Chasseurs</i>	750 €
<i>USEP Landiras</i>	900 €
<i>Vivre Ensemble</i>	600 €

► Acquisition de la parcelle D1750 - Bois de la Houn

M. le Maire est autorisé à acheter la parcelle D 1750, située au Bois de la Houn, d'une superficie de 3a 10ca pour la somme de 31 € (soit à 0,10 € le m².)

► Avance remboursable à l'association *Landiras et son Histoire*

M. le Maire est autorisé à signer une convention avec l'association *Landiras et son Histoire* afin de lui faire bénéficier d'une avance de 14 000 € remboursable sur 5 ans, pour la publication d'un ouvrage historique sur Landiras qui sera édité en 2009.

► **Budget de la commune**

Les dépenses et les recettes inscrites sur le fonctionnement se montent à 2 089 671,72 €

Les dépenses et les recettes inscrites sur l'investissement se montent à 1 800 300,00 €

► **Autorisation de signature convention poste de distribution publique ERDF à La Mouliasse**

Une convention avec ERDF sera signée pour régulariser l'implantation d'un poste de distribution publique sur 6 m² de la parcelle H 1983 au lieu-dit Larrameye.

Programme investissements 2009 (incluant les restes à réaliser de 2008) - En euros TTC

Travaux réseaux eaux pluviales		Mobilier de signalisation entrée de bourg	9 450
Eaux pluviales cimetièrè	4 544	Armoire Vivre ensemble	70
Réseau Jeamnets	14 800	Achat armoire	290
TOTAL	19 344	Machine inject.ext.nettoyage	1 000
Travaux voirie rurale		Illuminations Noël (complément)	2 000
Chemin de la Mouliasse	3 000	Vasques jardinières fleurissement	3 200
Quartier Reney	2 727	Mobilier pour mairie (après réhabilitation)	35 000
Rue St Martin	2 084	Brûleur thermique pour désherbage	575
TOTAL	7 811	Meule à eau électrique	690
Travaux éclairage public		Meule pour affutage tronçonneuse	1 000
Menon 2 ^e Tranche	26 309	Divers matériel (mairie-ateliers)	36 000
E.PUB abribus menon	4 881	TOTAL	90 831
EP Maron	7 168	Acquisitions foncières	
EP Marin	2 632	Achat parcelle	1
Rénovation EP Larrameye	20 000	Achat parcelle	7 920
Divers	5 000	Etalissement documents parcellaires	606
TOTAL	65 990	Achat parcelle Duprat	130 000
Aménagement espace public		Frais notariés et achats à venir	121 473
		TOTAL	260 000
Démolition mur Bladet	4 605	Travaux parking des écoles	
Construction mur virage Bladet	2 749	Travaux parking des écoles	59 000
Portique accès aire loisirs	1 112	Acquisition et réhabilitation immeuble DAGUT	
Démolition bâtiments rue R. Dagut	13 156	Etat des lieux	1 118
Remplacement poutre espace jeux	174	Travaux de sécurisation bâtiment	48 882
Création margelle place mairie	25 000	TOTAL	50 000
Divers	3 000	Aménagement aire pique nique (Bois de la Houn)	
TOTAL	49 796	Désouchage et nettoyage terrain	2 500
Travaux groupe scolaire		Travaux église - Restauration nef et bas-côtés	
Travaux volets	4 662	Travaux 1 ^{ère} tranche nouveau programme	197 500
Remise état chauffage école	2 794	Abribus (Menon)	
Chauffe-eau élect.	1 084	Mise en place abribus	11 000
Peinture 2 classes - Revêtement sol 3 classes	25 000	Extension cour des écoles	
Rénovation 2 verrières - Travaux divers écoles	11 461	Extension cour des écoles	105 000
TOTAL	45 000	Aménag. route départementale entrée commune (Menon)	
Signalisation		Aménagement entrée Menon sur RD	97 500
Marquage au sol école	3 000	Gros travaux logements commune - Rue St Martin	
Prévision pour passage piéton	8 000	Travaux logement situé rue St Martin sur Poste	16 000
Panneaux signalétiques quartiers	4 000	Restructuration cimetièrè	
Supports pour panneaux entrée de bourg	3 000	Couverture hangar cimetièrè	8 000
Divers matériel (mairie-ateliers)	4 000	Rénovation caveau légué à la commune	4 000
TOTAL	22 000	Reprise des tombes abandonnées	13 000
Acquisition matériel mobilier		TOTAL	25 000
Outillage atelier (clés mixtes et pies)	664	Restructuration de la mairie	
Brosse et réservoir monobrosse	377	Travaux réhabilitation mairie 1 ^{ère} tranche	190 000
Illuminations Noël	211	Étude pour CAB et CAE	
Machine à Laver	305	Travaux à venir	185 500
		Etudes pour CAB et CAE	20 000
		TOTAL	205 500
		TOTAL GÉNÉRAL	822 650



Nos gentils toutous sont aussi parfois des chiens bruyants

MESURES PARTICULIÈRES A L'ÉGARD DES ANIMAUX ERRANTS

(résumé de l'arrêté pris par le Maire)

La libre circulation des chiens errants ou en état de divagation est interdite sur la voie publique. Tout animal errant ou divagant qui sera trouvé sur le territoire de la commune de Landiras sera capturé.

Les animaux capturés par les services municipaux seront placés durant 72 heures à l'Hôtel Canin. Les animaux capturés par la SACPA, ainsi que les animaux dont le placement à l'Hôtel Canin a dépassé 72 heures seront placés à la fourrière.

Les animaux identifiables, par collier, puce électronique, tatouage ou autre, pourront être récupérés par leurs propriétaires aux heures d'ouverture soit de l'Hôtel Canin soit de la fourrière. Les propriétaires devront s'acquitter des frais de capture, de garde ou/et de fourrière ainsi que des éventuels frais de soins vétérinaires.

À l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés à la fourrière, le chien est alors considéré comme abandonné et deviendra la propriété du gestionnaire de la fourrière.

L'errance répétée d'un chien connu et signalée à son propriétaire par un premier avertissement sera considérée comme une violation de cet arrêté.

Monsieur Le Maire de Landiras, les services municipaux de la commune de Landiras, la gendarmerie de Podensac seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Chiens bruyants : Le 22 septembre 2008 le préfet de la Gironde a confirmé dans un arrêté relatif aux bruits de voisinage que les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Informations à propos du contrôle de vos installations d'assainissement individuelles

Avant 2005, le contrôle des assainissements individuels des usagers relevait de la compétence de la DDAS.

À partir de 2005 et jusqu'en 2006, la commune a récupéré cette compétence afin d'éviter aux usagers d'avoir à supporter le coût d'une délégation.

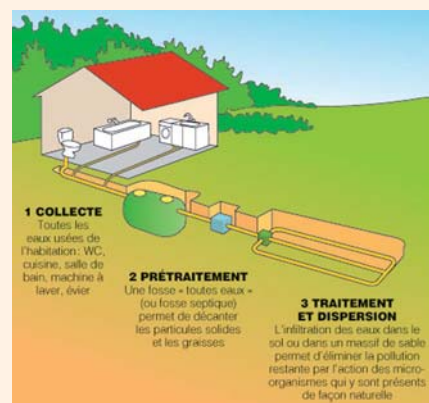
En 2007, cette compétence a de nouveau été transférée, mais cette fois-ci vers la Communauté de Commune de Podensac, à travers le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui a pour mission de rendre les installations individuelles performantes.

Le SPANC a missionné la Lyonnaise des Eaux afin de diagnostiquer le niveau de conformité des installations existantes. Aussi depuis 2007, pour mener à bien sa mission, la Lyonnaise des Eaux sollicite les propriétaires afin de contrôler les installations individuelles. Sur notre commune, près de 130 installations anciennes ont déjà été visitées depuis 2007. Les 200 visites restantes devront être réalisées d'ici 2010 afin que dès 2011 la CdC dresse un bilan précis de la situation de chaque commune et propose un mode d'action curative capable, nous l'espérons, de résoudre les difficultés rencontrées par

certaines. Nous vous remercions de répondre favorablement aux sollicitations de la Lyonnaise des Eaux en leur permettant l'accès à vos installations.

Une précision : dès 2013, le certificat de conformité des assainissements individuels délivré par le SPANC entrera dans les diagnostics immobiliers obligatoires (au même titre que l'amiante, le plomb, les nuisibles, le thermique) avant toute cession d'un bien.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à vous rapprocher de la CdC à Podensac ou du secrétariat de Mairie de Landiras.



COMMUNIQUÉS

Préfecture de la Gironde

Reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour les pertes de récolte sur raisin de cuve

La Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Gironde vous informe que le Comité national de l'Assurance en Agriculture du 5 mars 2009 a reconnu le caractère de calamité agricole pour les pertes de récolte de raisin de cuve à la suite du gel et des mauvaises conditions climatiques du printemps 2008 pour l'ensemble des communes viticoles du département de la Gironde. Les exploitants concernés sont invités à retirer un formulaire de demande d'indemnisation à la mairie et à retourner leur dossier au plus tard le 30 avril 2009 à la DDAF de la Gironde

Caisse d'Assurance Maladie de Gironde

Accident causé par un tiers

Déclarez-le à votre Caisse d'Assurance Maladie. Vous avez été victime d'un accident sportif, de la circulation, d'une agression, le chien de votre voisin vous a mordu : c'est ce que l'on appelle un « accident causé par un tiers ».

Vous devez déclarer à l'Assurance maladie et signaler aux professionnels de santé qui vous soignent que cet accident a été causé par une tierce personne. Cette déclaration permet à la Cnam d'exercer son recours auprès de la compagnie d'assurance de la personne responsable. Les frais engagés pour les soins ne seront pas supportés par la collectivité publique mais par la compagnie d'assurance du tiers responsable. C'est une démarche citoyenne qui n'a aucune conséquence sur vos remboursements.

Comment faire ?

Signalez l'accident dans un délai de 15 jours :

- au médecin qui vous soigne
- à votre caisse d'Assurance maladie par téléphone au 36 46 ou par courrier en précisant vos nom, prénom, numéro de SS, les circonstances de l'accident et ses conséquences, et si vous la connaissez l'identité du responsable de l'accident.

Motion anti-LGV votée à l'unanimité par le conseil municipal

Motion anti-LGV votée à l'unanimité par le conseil municipal dans sa séance du 16 mars 2009 et notifiée aux autorités de l'état en charge du dossier et à la Direction du Réseau Ferré de France (RFF)

- ▶ Considérant que le projet de la Ligne Grande Vitesse « Bordeaux-Espagne » retient l'hypothèse d'un tracé qui concerne directement le territoire de la Commune de Landiras.
- ▶ Considérant que ce tracé occasionnerait de graves dommages aux territoires traversés et aux populations concernées.
- ▶ Considérant que les nuisances sono-



res et visuelles liées au passage d'un train à grande vitesse compromettraient la qualité de vie de ceux qui ont choisi de vivre en milieu rural.

- ▶ Considérant que le territoire communal est en partie constitué de parcelles viticoles bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée.
- ▶ Considérant que la forêt recouvre les 3/4 de la superficie communale et que le quadrillage des pistes de défense d'incendie réalisé depuis des décennies serait gravement compromis.
- ▶ Considérant que ce projet entraînerait une dévalorisation importante du patrimoine et des biens.
- ▶ Considérant qu'il est en aucune manière question de mettre en balance les chasses traditionnelles, les immenses territoires si propices au grand gibier et cet océan de pins maritimes riche d'une multitude de micro-écosystèmes.
- ▶ Considérant qu'il n'est absolument pas prouvé que la ligne à grande vitesse diminuerait de façon significative le nombre



de poids lourds circulant sur la façade atlantique.

- ▶ Considérant que la population locale attend en priorité un développement du transport ferroviaire de proximité.
- ▶ Considérant le non sens économique et environnemental que représenterait la création d'un nouveau couloir.

S'OPPOSE au projet de la ligne grande vitesse Bordeaux-Espagne.

S'OPPOSE à l'aliénation du territoire de la Commune de Landiras à une Ligne à Grande Vitesse

RETIENT que la LGV reliant Bordeaux à l'Espagne passe par l'aménagement de la ligne actuelle.

Landes Environnement Attitude

L'Association *Landes Environnement Attitude* (LEA) a pour objet de promouvoir, en toute indépendance, tout ce qui touche à la découverte et la protection de l'environnement, au quotidien, dans les Landes Gironnines. Cette association, dont le siège social est à Landiras, regroupe des citoyens qui souhaitent conjuguer harmonieusement activité économique et sociale et respect de l'environnement.

Nos actions visent à la conservation d'un cadre de vie de qualité pour nous et nos descendants. Elles s'articulent contre les principales attaques que constituent les grandes infrastructures autoroutières, les lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV), la multiplication des gravières, les décharges ou usines d'incinération de déchets, l'emploi inconsidéré de pesticides, herbicides ou insecticides, les prélèvements excessifs dans les nappes d'eau profondes et leur possible pollution etc. Sur tous ces sujets nous voulons être acteurs pour l'information objective des habitants et porteurs de propositions.

Considérant que la nature dans notre région constitue encore une des plus grandes valeurs pour nous et nos enfants, nous œuvrons pour informer nos concitoyens sur la richesse de nos terroirs, en organisant, avec d'autres associations, des « sorties nature » pour la découverte des espèces végétales et animales spécifiques à notre biotope.

Nous diffusons toutes informations ou alertes sur les projets pouvant porter atteinte à notre environnement : par voie de presse, de dépliants, sur notre site, au cours de réunions publiques, ...

dernière minute

- Réunion publique à Balizac, salle des fêtes **jeudi 30 avril à 18 h 30**
- Réunion publique à Saint-Médard-d'Eyrans, salle des fêtes **lundi 25 mai à 20 h 30**

C'est ainsi que nous avons, seuls et avec d'autres associations dans le cadre d'un comité de vigilance, participé aux deux débats publics sur les projets de LGV afin de faire entendre la voix des habitants des Landes Gironnines auprès de nos élus municipaux, généraux, régionaux et nationaux ainsi qu'auprès des instances décisionnaires de l'État (préfet, RFF...). Nous avons rappelé à ces occasions que nous sommes pour une amélioration des transports respectueux de l'environnement et adaptés aux besoins locaux des habitants (TER, réseaux ferrés de fret en desserte locale, maintenance des voies ferrées locales inter cités...), et non pour des projets à grande vitesse qui ne sont que des « aspirateurs » vers les grandes métropoles. De même nous soutenons ceux qui résistent à la destruction de la nature par des projets autoroutiers, tels la A65 Langon-Pau, qui sont des gouffres financiers sans réelle adaptation aux aspirations locales de déplacements, et aux antipodes des conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Pour défendre nos espaces, notre eau, notre air dans les Landes Gironnines, nous vous invitons à nous rejoindre et à nous rencontrer, dans cette lutte de tous les instants que le penseur Jacques Ellul commentait en disant : « Penser globalement, agir localement ».

Mauvaises herbes : le désherbage thermique, une alternative aux pesticides

La France est l'un des grands consommateurs de pesticides (herbicides, insecticides, fongicides). Les utilisateurs sont nombreux dans le monde agricole, parmi les collectivités et chez les particuliers. Les doses préconisées sont souvent dépassées, les précautions d'usage – porter un masque, des gants, des lunettes de protection, ne pas traiter s'il y a du vent ou s'il pleut – ne sont pas souvent respectées.

De plus en plus de voix se font entendre, qui s'inquiètent de l'impact de ces substances sur l'environnement et la santé, suite à des (mé)faits dont les médias se font l'écho : raréfaction des abeilles, pollution des eaux de surface, présence de DDT dans

les cordons ombilicaux (alors que ce produit est interdit depuis longtemps), diminution du nombre des spermatozoïdes (divisé par 2 en 50 ans !), ...

Les initiatives individuelles et collectives se multiplient et le succès d'événements comme la *Journée des Alternatives aux Pesticides* (le 29 mars dernier à Landiras) à l'initiative de plusieurs associations, montre que l'envie de changer nos habitudes est bien là !



La municipalité a donc décidé de s'inscrire dans cette dynamique, en s'inspirant de méthodes simples et efficaces – venues des pays nordiques, d'Allemagne –, mises en œuvre dans d'autres communes girondines. Ainsi le 21 janvier, les élus de Landiras ont pu découvrir l'expérience des communes de Barsac et de Pessac en la matière : plantes vivaces couvre-sol, paillage, usage raisonné de produits plus « doux » lorsqu'ils s'avèrent indispensables, et... désherbage thermique.

Cette dernière solution a été adoptée par la municipalité pour lutter contre les « mauvaises herbes » et procéder au « toilettage » des rues. L'achat d'un brûleur, utilisé dans un premier temps dans les lieux publics où les enfants – les plus exposés par leur taille aux pesticides – sont nombreux : école, terrain de tennis, aire de jeu, abords du centre de loisir, de la salle des fêtes, de l'église.

Cependant, cette (petite) révolution doit aussi être l'occasion de repenser notre rapport aux « mauvaises herbes ». Beaucoup offrent au regard de ceux qui prennent le temps de s'arrêter, des fleurs d'une grande diversité et un exemple de ténacité face aux mauvaises conditions ...



Beau succès pour la 2^e édition de la Semaine des alternatives aux pesticides qui s'est déroulée le dimanche 29 mars à la salle des fêtes.

Le ramassage, le traitement et le recyclage des ordures ménagères ont un coût de plus en plus important pour les communes

Explications...

Lors du Conseil communautaire du 9 avril 2009, les élus ont voté les nouveaux tarifs de la taxe sur les ordures ménagères pour les habitants des communes du canton.

L'augmentation, significative puisque de l'ordre de 25,78 %, est la résultante de plusieurs facteurs :

- ▶ une augmentation du prix du traitement de la tonne de déchets due en partie à la nouvelle taxe sur les activités polluante, en partie par des dépenses d'investissement – pour la mise aux normes des incinérateurs, répercutées sur la facture ;
- ▶ une forte augmentation du poids des déchets à traiter ;
- ▶ La législation en matière d'ordures ménagères est proche de celle de l'assainissement : le budget doit s'équilibrer entre recettes et dépenses. Aussi, il y a impossibilité pour la CdC de poursuivre sa participation.

Le système est appelé à évoluer par une redevance fondée sur le poids. Cette mesure incitative vise à faire baisser le tonnage d'ordures à traiter.



Redevance 2009	2009		2008
	HT	TTC	HT
Foyers 1 personne	92,88	97,99	73,84
Foyers 2 personnes	184,77	194,93	146,90
Foyers 3 personnes	221,86	234,06	176,39
Foyers 4 personnes	238,88	252,02	189,92
Foyers 5 personnes et +	278,68	294,01	221,56
Gros utilisateurs (GU) (le litre)	1,40	1,48	1,11
GU collecte sélective seule (le litre)	0,56	0,59	
Rés. secondaire 1 personne	92,88	97,99	73,84
Rés. secondaire 2 personnes	184,77	194,93	146,90
Rés. secondaire 3 personnes	221,86	234,06	176,39
Rés. secondaire 4 personnes	238,88	252,02	189,92
Rés. secondaire 5 personnes et +	278,68	294,01	221,56
Résidence secondaire	278,68	294,01	221,56
Surtaxe foyers 1 personne	91,89	96,94	73,06
Surtaxe foyers 2 personnes	37,09	39,13	29,49
Surtaxe foyers 3 personnes	17,02	17,96	13,53
Surtaxe foyers 4 personnes	39,80	41,99	31,64
Gîtes et chambres d'hôtes labellisés (le litre)	0,69	0,73	0,55

Diane 21

Créée en décembre 2008, l'association Diane 21 a pour but de mieux faire connaître les actions des chasseurs et des pêcheurs en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

Diane 21 se veut une zone d'écoute, de partage, de mise en commun des connaissances de chacun sur la nature et les loisirs qui s'y rattachent.

Tous les amoureux de la nature y sont conviés.

Randonnées à thèmes, visites de sites cynégétiques, de sites remarquables, participation aux Journées Nature etc., tels sont les rendez-vous que nous vous proposons.

Alors à très bientôt pour « PARTAGER NOS PASSIONS ».

www.diane21.fr



Président : M. Vincent Graule, Fontaine de Manine, 33720 Landiras.

Tél. : 05 56 62 47 65 / 06 23 62 19 11 - vgraule@aol.com

Vice-président : M. Bernard Ricaud, 1, rue du Stade, 33720 Landiras.

Tél. : 05 56 62 53 70 - bernard-ricaud@orange.fr

Trésorier : M. Gaël Leroux, 16, route de Balizac, 33720 Landiras.

Tél. : 06 80 12 73 30

Secrétaire : M. Jean Claude Damonez, 1, rue René Redon, 33720 Landiras.

Tél. : 05 56 62 45 91 / 06 87 60 42 89 - jean-claud.damonez@orange.fr

Les jardins solidaires

Donnons du renouveau au jardinage au travers de la solidarité entre les générations.

Vous avez un jardin, les années ont passé et il est devenu au fil des ans trop grand pour vous ; vous avez peut être même perdu le goût de le travailler seul.

Pourtant vous aimeriez bien récolter quelques légumes de plus.....

Et si vous le partagez.... ?

Vous, vous êtes plus jeune mais vous n'avez pas de jardin ou il est trop petit et en cette période de crise vous aimeriez pouvoir mieux consommer et produire vos propres légumes.

Notre projet est de mettre en relation ceux qui souhaitent partager leur jardin et ceux qui cherchent à s'investir dans ce loisir à la fois écologique et économique. Il s'agit aussi de développer la solidarité entre les personnes et d'améliorer des situations individuelles. Il faudra donc aussi partager sa récolte avec la personne qui prête son terrain.

Si cette proposition vous intéresse, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

Le Rayon Vert

Présidents d'honneur :

Linette Sores, Jean-Marc Pelletant

Présidente : Francine Trénit

Vice-président : Jean-Pierre Darcos

Secrétaire : Claudine Cazeauvieilh

Secrétaire-adjointe : Maryse Rebeillat

Trésorière : Josette Lavergne

Trésorière-adjointe : Denise Le Fichous



La présidente Francine Trénit et le vice-président Jean-Pierre Darcos.

► **Le 30 avril**, une journée **shopping à DANCHARIA** (tarif 40 € -sur la base de 50 personnes). Inscription avant le 20 avril 2004. Départ à 7 h 15, retour vers 19 h 30. Programme : conserverie de jambon à Bayonne, shopping dans les ventes à Dancharia

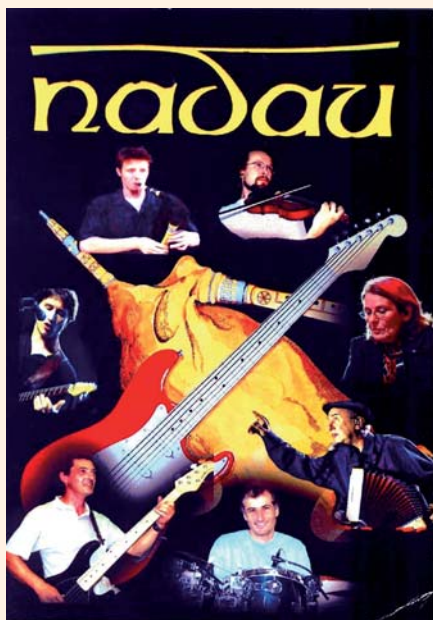
► **28 mai**, voyage à **SAMADET** dans les Landes (tarif 40 € sur la base de 50 personnes). Inscription avant le 25 avril. Départ à 7 h 30, retour vers 19 h 30. Programme : visite guidée de Saint-Sever, repas gascon, visite du musée de la faïence.

► **8 juin**, sortie à **Bordeaux**. Départ à 13 h.

Inscription auprès de Francine 05 56 62 55 15 ou de Josette 05 56 62 41 15



La Fraternelle
composte
son billet
pour la demi-
finale
de la coupe
du Sauternais



Remarquable conteur, Jan de Nadau s'adresse au public en français, traduisant ainsi ses chansons avec humour et poésie. Chacun peut alors comprendre les paroles et se laisser entraîner par le rythme à la fois traditionnel et moderne de la musique du groupe.

Culture en petite Lande : *Hestajada de la Lana Petita*

Le **6 juin** prochain, l'association *Culture en petite Lande* propose une manifestation consacrée à la culture occitane, sa langue et ses traditions.

Nous sommes au cœur de la Gascogne, et ce festival nommé *Hestajada de la Lana Petita* (festival de la petite Lande), veut rassembler petits et grands autour d'une culture commune à découvrir ou redécouvrir. **Nous vous attendons nombreux !**

PROGRAMME

- ▶ À partir de 14 h, entrée gratuite sur l'aire de la fête de Landiras :
 - **Exposition des métiers anciens** par l'association *Coum Quaouque Cop* qui présentera les vieux outils dont ceux de la vigne, et organisera un jeu concours
 - **Crêpes au feu de bois**
 - **Balade à poney** pour les enfants
 - **Jeux traditionnels en bois** pour petits et grands
 - **Initiation aux danses, chants et à la langue occitane** pour les enfants
 - Grillades et boissons
 - **Animation des rues de Landiras** par les *fifres et tambours* de Gans jusqu'à 17 h 30
 - **Animation musicale** à partir de 17 h par la *banda Los Gaujos* de Barsac
- ▶ Le soir, un **buffet landais** animé par la *banda Los Gaujos*, sera le prélude au spectacle de la soirée
- ▶ À 21 H **CONCERT DE NADAU**

Les animations ainsi que le concert du soir se feront sur l'aire de loisirs de Landiras.

Réservations concert et/ou buffet au 06 63 21 93 96

Jardin de tomates

L'association Jardins de Tomates a pour objet d'agir pour la diffusion et la promotion des variétés de tomates anciennes et classiques auprès des milieux scolaires, éducatifs, associatifs et du grand public.



Jardins de Tomates a réuni une collection d'environ 1 500 variétés dont certaines très anciennes, de toutes formes et de toutes couleurs qui sont cultivées par quelques jardiniers membres de l'association dans le jardin mis à la disposition de l'association sur la commune de Landiras.

Ces fruits¹ sont le plus souvent méconnus du public aussi nous avons plaisir à les montrer lors des différentes expositions auxquelles nous participons.

Nous donnons également des plants à la saison aux adhérents de notre association ainsi qu'aux établissements scolaires qui nous en font la demande.

Visitez notre site Internet :

www.jardinsdetomates.fr ou renseignez vous au siège de l'association : 8 rue Ferdinand Anglade à Landiras
Tél. : 05 56 62 03 57

¹ Ndlr : La tomate, qui est un fruit, nous vient d'Amérique du Sud. Sans doute fut-elle d'abord cultivée au Pérou, puis au Mexique où les Indiens lui donnèrent le nom de tomalt en langue Nahuatl. La tomate traversa l'Atlantique au début du XVI^e siècle sur les caravelles des Conquistadores

En bref

► Passeport ATTENTION !

À compter du 15 juin la mairie ne fait plus les passeports (qui sont dorénavant biométriques). Courant mai, une information complémentaire de la préfecture sera portée au public. Merci de vous renseigner en mairie ou en préfecture.

► Journée nature samedi 25 avril

Appel aux bonnes volontés



La Société de chasse organise pour la 6^e année consécutive une journée de nettoyage et de ramassage de débris et objets divers abandonnés dans la nature sur le territoire de la commune.

Le président Bernard Ricaud et les membres de l'association de chasse donnent rendez-vous aux amoureux de la nature le 25 avril à 8 h 30 au stade.

Cette journée, organisée en collaboration avec la Coved, la mairie et la toute nouvelle association *Diane 21* permettra de collecter toutes sortes de déchets.

PRÉVOIR DES GANTS, un peu d'énergie et beaucoup de bonne humeur.

Pour clôturer cette matinée, apéritif et grillades au stade....

► Les lignes ferrovières des trains à grande vitesse (LGV)

Vous étiez peut-être à la réunion publique qui s'est tenue à Saint-Michel-de-Rieufret le 5 mars dernier. Vous avez donc pu constater que l'assistance était nombreuse et passionnée par le diaporama présenté conjointement par les associations LGPE et LEA.

Aussi si vous avez raté cette présentation, vous pouvez en prendre connaissance en allant sur les sites web : www.lgpe.fr/documents/st-michel_2009 et lea.asso.free.fr

Sachez que le projet avance et menace plus que jamais le territoire de la commune.

Que les décisions le concernant sont prises dans une grande opacité et que RFF n'a, à ce jour, pas publié d'information précise sur son site malgré ses promesses réitérées.

L'équipe municipale, l'association LEA et les citoyens restent vigilants et mobilisés sur ce dossier. Nous ne manquerons pas de vous informer dans les pages du LIEN.

Directeur de la publication : Jean-Marc Pelletant

Responsable de la publication : Elizabeth Vignati

Ont collaboré à ce numéro : Laurent André, Line Baraduc, Alain Giroire, Jean-Marc Pelletant, Valérie Reynaud, Bruno Trénit, Elizabeth Vignati.

ISSN (en cours)

Conception *Visiblement* - 06 87 58 75 06 - Impression *Exaprint*
Tiré à 900 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique.

Numéros utiles

- Samu 15
- Pompier 18
- Centre Antipoison de Bordeaux : 05 56 96 40 80
- Urgences sociales : 115
- Allo enfance maltraitée : 119
- Découverte d'un enfant disparu : 0 805 200 200
- SOS femme battue : 39 36
- SOS Violences sexuelles : 05 56 44 62 09
- SOS Enfants Disparus : 0 810 012 014
- SOS Amitié : 05 56 44 22 22
- Hôpital de Langon : 05 56 76 57 57
- Communauté de Commune : 05 56 62 43 12
- Sous-préfecture : 05 56 63 62 73
- Poste de Landiras : 05 56 62 51 40
- COVED : 05 56 62 43 12
ordures ménagères & collecte sélective
- Portage des Repas : 05 56 62 43 12
- Sida info Service : 0 800 840 800
- Drogue info Service : 0 800 231 313
- Écoute Alcool : 0 811 913 030
- EDF Langon : 0 810 333 033
- GDF Langon : 05 56 79 92 60
- Lyonnaise des Eaux : 0 810 130 120
- ANPE Langon : 05 57 98 02 60

Mairie de Landiras

Place du XI Novembre

33720 Landiras

Tél 05 56 62 50 28

Fax 05 56 62 48 69

Retrouvez-nous sur le web

www.landiras.fr

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h

13 h 30 - 18 h

Mercredi : 8 h 30 - 12 h

Vendredi : 8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 16 h

Samedi : 9 h 00 - 12 h

(fermée en juillet et août)

Numéro à appeler en cas d'urgence

(hors ouverture de la mairie)

06 78 01 41 93

Prochain bulletin municipal à paraître mi-juillet 2009

Nous invitons tous ceux et celles (particuliers, associations, comités, ...) qui souhaitent faire paraître une information dans le bulletin municipal à prendre contact avec Elizabeth Vignati 05 56 62 08 73 ou à envoyer un mail à : mairie-landiras@wanadoo.fr